



## APPEL À PROJET - PERFORMANCE STREET ART -

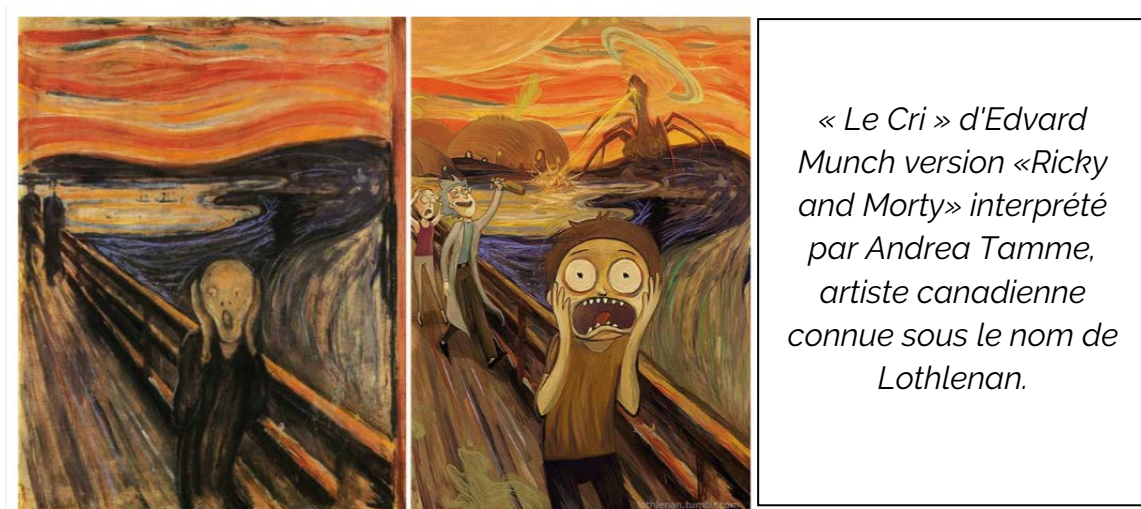
**DIMANCHE 18 JUIN 2023 - PLACE DE LA CANOURGUE A MONTPELLIER**

L'Association organisatrice en est : **Clap'Arts**, association à but non lucratif dont tous les membres sont bénévoles.

### DESCRIPTIF DU PROJET :

Dans le cadre de son festival qui aura lieu le dimanche 18 juin 2023 à Montpellier, **l'association Clap'Arts souhaite mettre à l'honneur le street Art** en proposant à des artistes professionnel(le)s Graffeurs/euses ou Peintres, de créer en direct et en extérieur une œuvre sur un support fourni de 100 cm x 100 cm dont le thème sera **l'interprétation et la transformation d'un visuel connu de leur choix (Tableau, Photo, Pub...)**.

### Exemple 1 :



## Exemple 2 :



« La vue du village » de  
Frédéric Bazille  
interprété par Raphaël  
Chabassol, artiste  
français connu sous le  
nom de Mokë.

Chaque artiste sélectionné(e), disposera d'un maximum de **5 heures pour réaliser son projet**, qui devra **être terminé à 16 heures**.

### LIEUX DE CREATION :

Place de la Canourgue à Montpellier.

### REMUNERATION :

Chaque artiste sera rémunéré(e) **200 euros** (deux-cents euros) pour réaliser son œuvre.

Dans ce montant forfaitaire sont inclus :

1. Cession temporaire des droits patrimoniaux :
  - droit d'exploitation article L.122-3 du CPI pour la communication et la promotion de l'exposition.
  - droit de représentation article L. 122-7 du CPI pour une exposition collective.
2. Temps de recherche, de production et de déplacement

La rémunération sera versée par chèque le jour même **sur présentation d'une facture** libellée au nom de l'Association Clap'Arts (Chez Mr Combet) - 6, rue Jean Jacques Rousseau - 34000 Montpellier.

### VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES :

**A partir de 16h00 les œuvres réalisées seront mises aux enchères publiques** – mise à prix 100 € - **L'intégralité du produit de ces enchères sera encaissée par l'artiste**. Si l'œuvre ne trouve pas acquéreur, elle restera la propriété de son auteur.

## PLANNING DE TRAVAIL :

1. Appel à candidatures : du 6 février 2023 au 1er avril 2023
2. Phase de sélection / comité artistique : du 3 avril au 6 avril 2023
3. Annonce des résultats : 6 avril 2023
4. Confirmation des projets : 15 mai 2023
6. Réalisation des œuvres : 18 juin 2023

## CONDITIONS D'INSCRIPTION :

Tout(e) artiste professionnel(le) souhaitant participer à la performance dans le cadre du Clap'Arts Festival doit envoyer son dossier de candidature par courrier postal **avant le 1er avril 2023**, date de clôture des inscriptions.

Ce dossier devra se composer des pièces suivantes :

1. Un texte de présentation de votre démarche, techniques utilisées et travail.
2. **Liens** vers votre site/blog/réseaux sociaux montrant votre travail **ou photos** d'au moins trois œuvres récentes représentatives de votre travail actuel. **Les photos peuvent être envoyées par mail à l'adresse [contact@claparts.fr](mailto:contact@claparts.fr) en précisant en objet de votre mail « Candidature Projet Art Plastique + votre nom »**. Si les fichiers sont trop lourds, vous pouvez utiliser le site WeTransfer avec le même intitulé dans l'objet de l'envoi.
3. **Le règlement dûment signé** (voir page 5)
4. **Un chèque de 15 euros** (à l'ordre de Clap'Arts) **représentant l'adhésion à l'association** « Clap'Arts » pour l'année 2023. Dans le cas où votre dossier ne serait pas retenu, ce chèque vous sera retourné avec votre dossier.

► **Le dossier complet (hormis les photos si vous les envoyez par mail) est à adresser par courrier postal au siège de l'association :**

Association Clap'Arts (Chez M. Combet)  
6, rue Jean Jacques Rousseau  
34000 Montpellier

Nous insistons sur la nécessité de présenter un dossier de bonne qualité afin de préserver toutes vos chances de sélection.

Une sélection sera effectuée par un jury.

Tout dossier incomplet sera automatiquement rejeté.

Suite à la délibération du jury, chaque artiste retenu(e) sera avisé(e) par e-mail ou à défaut par téléphone.

Les artistes non retenu(e)s seront aussi avisé(e)s par e-mail les chèques et les dossiers retournés.



## RÈGLEMENT

### **Communication :**

Clap'Arts mettra à votre disposition des visuels pour alimenter vos réseaux sociaux et/ou votre newsletter, blog, site.

A chaque artiste sélectionné(e), sera demandé un texte de présentation destiné aux réseaux sociaux et au blog du site claparts.fr.

Un événement sur Facebook sera aussi créé sur lequel vous pourrez communiquer sur votre travail et/ou actualité dans la rubrique « publications ».

### **Installation :**

L'accès à la zone se fait obligatoirement à pied. Des bénévoles pourront vous aider à transporter votre matériel si nécessaire.

### **Parking :**

Plusieurs parkings se trouvent à proximité (Arceaux, Pitot, Arc de Triomphe, Préfecture). Un tarif préférentiel est en cours de négociation avec ces parkings.

### **Réalisation :**

Chaque artiste s'engage à réaliser une œuvre en adéquation avec le thème lié à un esprit de transformation en interprétant un tableau connu, proposé par l'artiste et à rester fidèle au style et à la technique avec lesquels il/elle a candidaté.

### **Décrochage :**

Après le festival, vous devrez reprendre votre œuvre si elle n'a pas été vendue aux enchères. Une zone de stockage sur place pourra être convenue si besoin.

### **Annulation du fait de l'organisateur :**

L'association se réserve le droit d'abandonner le projet en cas de nécessité sans avoir à rendre compte de sa décision, ni se trouver redevable de quelque indemnité vis à vis de qui que ce soit.

### **Annulation du fait de l'artiste :**

Les annulations doivent être faites au moins 15 jours avant la manifestation. Aucun dédommagement ni indemnité ne sera donné par Clap'Arts. L'adhésion sera conservée et valable pour l'année 2023.

### **Responsabilité, Assurance :**

L'association « Clap'Arts » décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration... chaque artiste étant totalement responsable de ses œuvres, il/elle devra en assurer le gardiennage et la sécurité.

Les artistes participant(e)s doivent être régulièrement inscrit(e)s auprès de la Maison des Artistes. L'association n'intervient nullement dans les démarches commerciales qui pourraient s'engager lors de l'exposition et/ou lors de la performance et ne reçoit aucune forme de commissionnement.

**L'Association organisatrice dégage sa responsabilité en cas de manquement à ces dispositions.**

**Date :**

**Signature :**

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »



**Pour toutes questions :**

Vous pouvez nous écrire à [contact@claparts.fr](mailto:contact@claparts.fr)

ou joindre par téléphone Emmanuelle Martinez au

**07 50 32 19 09**